

La simplicité même...

Autor(en): **Brutsch, François**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **79 (1991)**

Heft 8-9

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279751>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Initiatives: ça fuse!

Les féministes (femmes et hommes) font assaut d'inventivité pour tenter de débloquer la situation.

La sous-représentation des femmes en politique n'intéresse évidemment pas que la Commission fédérale pour les questions féminines... et deux initiatives «privées» sur ce sujet ont vu le jour.

Regroupant des associations faitières, ligues, groupes, organisations ou comités, les onze mouvements à l'origine de «Conseil national 2000» ne cachent pas leur but: «Que la Chambre du peuple soit composée pour moitié de femmes et d'hommes, assurant ainsi une représentation plus équitable de la population...»

Lancée le 24 janvier dernier, il semblerait qu'elle ne rencontre pas l'agrément unanime des politiciennes averties (cf. FS

politique perdurera si rien n'est entrepris en leur faveur...» Techniquement, l'élection se ferait au moyen de listes séparées, hommes/femmes.

L'accueil mitigé rencontré par les initiatives pourrait-il recevoir un coup de pouce après les élections de cet automne si le nombre des élues devait «stagner»? Hypothèse de travail...

Autre initiative fédérale, «Femmes et Hommes» lancée par le Parti du travail en automne dernier.

Plus étendue que Conseil national 2000, elle demande que «toutes les autorités fédérales, cantonales ou communales assurent aux femmes et aux hommes une présence et des droits égaux».



Partager les sièges à Genève? Devant l'Hôtel de Ville, l'assaut a déjà commencé... (Photo Cycle d'Orientation)

février 91). Pourtant Simone Chapuis, présidente romande de l'Association suisse pour les droits de la femme (ADF) défend sa légitimité: «Cette initiative s'inscrit tout à fait dans la réflexion actuelle au sujet de notre démocratie, 700^e oblige.

Les femmes ont là un projet à promouvoir. La sous-représentation des femmes en

Les arguments sont connus de longue date: – en Suisse, seulement 17% des femmes sont membres d'assemblées élues; – le Conseil fédéral et la plupart des gouvernements cantonaux sont encore composés exclusivement par des hommes.

On s'arrête ici, le refrain étant très populaire, donc connu de toutes et de tous...

La simplicité même...

Dans l'hebdomadaire *Domaine public* (No 1023 du 17.1.91) François Brutsch a lancé l'idée d'une initiative cantonale pour reproduire à Genève le mécanisme de l'initiative Conseil national 2000. Il l'explique ci-dessous pour Femmes suisses.

Historiquement, c'est en partant des cantons qu'ont été conquis le suffrage féminin ou le droit de vote à 18 ans. Le Grand Conseil genevois a l'avantage de fournir une illustration facile de ce que signifie concrètement l'initiative Conseil national 2000.

Il est composé de 100 député-e-s élu-e-s en une seule circonscription, selon le mode de la représentation proportionnelle, 68 hommes et 32 femmes dans la présente législature.

Pourquoi pas 50 hommes et 50 femmes? Pour cela, il suffit de prévoir non plus un bulletin de 100 suffrages mais deux bulletins de 50 suffrages, comprenant respectivement les candidats et les candidates du parti de son choix.

C'est le seul changement, les facultés de biffer des noms ou d'en ajouter issus d'autres listes (mais du même sexe) restent entières.

	avant	après
	H - F	H - F
Parti libéral	16 6	11 11
Parti socialiste	9 12	10 11
Parti dém.-chrétien	10 4	7 7
Parti écologiste	8 5	6 7
Parti radical	12 1	7 6
Vigilance et MPG	7 2	5 4
Parti du travail	6 2	4 4

Pour Genève, le saut n'est pas bien grand; cela ne veut pas dire qu'il n'est pas nécessaire, mais bien qu'il n'est que plus facile à faire. Avoir 50 députées au lieu de 32, c'est d'une manière rééquilibrer le discours, les préoccupations et les manières d'être du Grand Conseil. Mais c'est surtout préparer le vivier où se forment les candidats aux fonctions d'Exécutif ou aux élections fédérales.

Dans ce sens, une initiative populaire cantonale pourrait rapidement mettre la question à l'ordre du jour à Genève. Lancée cet automne, avec des signatures récoltées pendant les élections fédérales, elle pourrait être soumise au peuple l'an prochain et entrer en vigueur pour les prochaines élections cantonales, en octobre 1993.

Article 70 de la Constitution genevoise (nouvelle teneur)

Généralités: Le pouvoir législatif est exercé par un Grand Conseil de 50 hommes et 50 femmes élus par le Conseil général au scrutin de liste sur l'ensemble du canton, d'après le principe de la représentation proportionnelle tempéré par un quorum de 7%.

François Brutsch